



# L'INFO STATISTIQUE

## Les étudiants en formation sociale ou de santé pour l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie en Bretagne en 2011

*En 2011, près de 2.300 étudiants sont inscrits en formation d'aide-soignant, d'aide médico-psychologique et d'auxiliaire de vie sociale dans l'un des 46 centres de formation de Bretagne.*

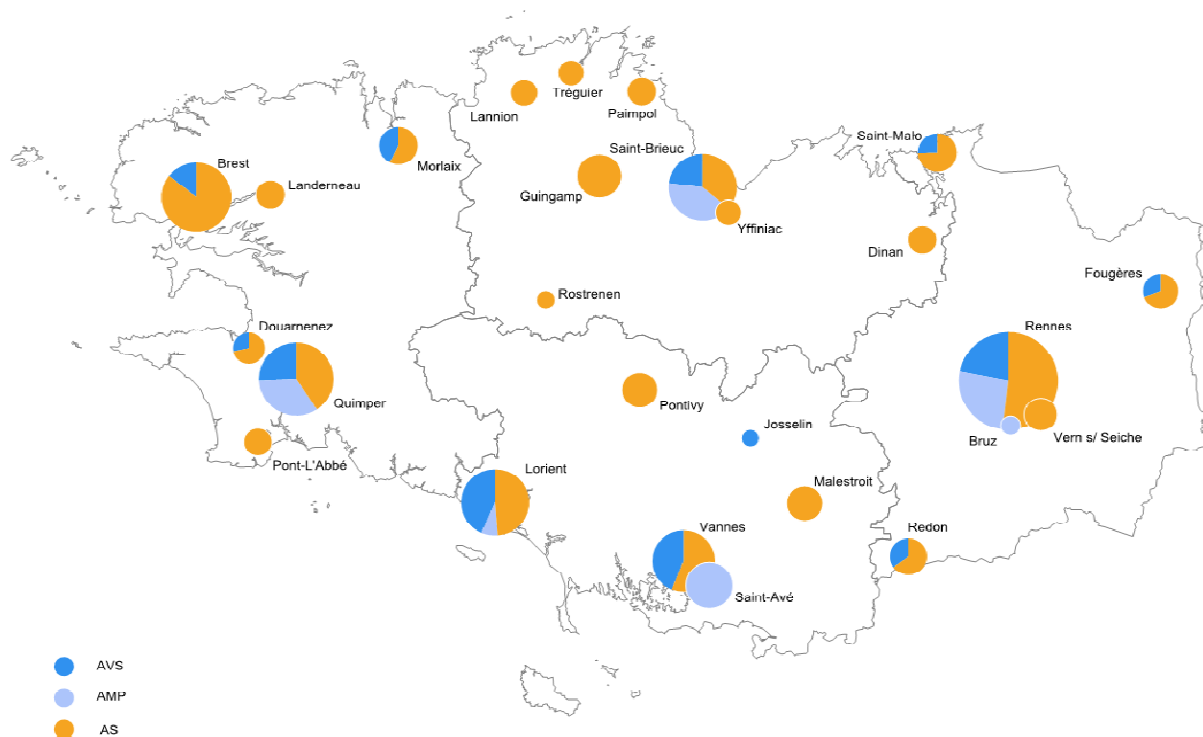
*En dix ans, le nombre d'inscrits et de diplômés a nettement augmenté. Neuf étudiants sur dix sont des femmes, l'âge moyen des inscrits est de 32 ans.*

*La moitié des étudiants de Bretagne a au moins le baccalauréat ce qui est plus élevé qu'au niveau national.*

*Plus de deux tiers des étudiants étaient en emploi avant d'entrer en formation.*

En 2011, la Bretagne compte près de 1400 étudiants en formation d'aide-soignant (AS), 400 en formation d'aide médico-psychologique (AMP) et 500 en formation d'auxiliaire de vie sociale (AVS). Entre 2002 et 2011 le nombre d'étudiants de ces trois formations a augmenté de 69%.

### Répartition des étudiants en formation d'AS, AMP et AVS en Bretagne en 2011



Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

L'augmentation du nombre d'étudiants inscrits s'explique par la nécessité de faire face aux évolutions de la population et notamment son vieillissement. Ainsi, la Bretagne a un indice de vieillissement supérieur à celui de l'ensemble de la France avec un ratio de 75,6 contre 68,6 et le nombre de bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie a dépassé les 60.000 à la fin de l'année 2010.

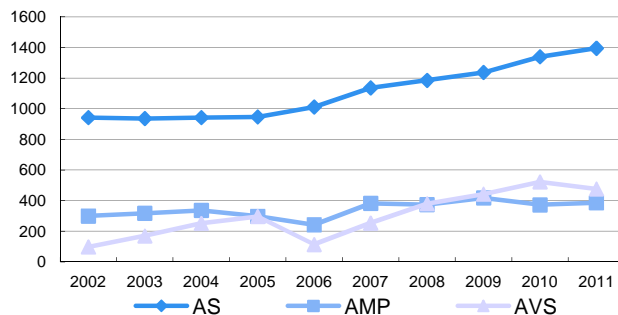
Par ailleurs, l'INSEE Bretagne estime à 17.000 la hausse du nombre de personnes âgées dépendantes dans la région d'ici 2020 et un besoin en personnel de l'ordre de 7.000 équivalent temps plein (1.000 ETP d'aides-soignants et 6.000 ETP de personnels non soignants dont les auxiliaires de vie sociale).

La région Bretagne compte également plus de 10.000 bénéficiaires d'aides aux personnes handicapées (allocation compensatrice pour tierce personne et prestation compensatrice du handicap).

Pour faire face à ces enjeux, les pouvoirs publics ont favorisé des politiques de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées à travers le développement des services de soins infirmier à domicile et des services d'aide à domicile, ainsi que l'octroi d'avantages fiscaux concernant les aides à domicile.

En 2007, l'Etat et la région Bretagne ont conclu une convention relative au secteur de l'aide à domicile qui favorise la professionnalisation des salariés (principalement pour l'obtention du DEAVS).

### Evolution du nombre d'étudiants inscrits en 1ère année entre 2002 et 2011 en Bretagne



Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

S'agissant particulièrement des aides-soignants, l'augmentation très nette de leur nombre à partir de 2006 est le résultat d'une politique régionale progressive de rééquilibrage de l'offre de formation entre les départements bretons.

### Répartition des inscrits en 1ère année selon la formation en Bretagne en 2011

Formations	Bretagne		France
	Nb d'inscrits en 1ère année	Dont allègement	Part des allègements
Aide-soignant	1395	13%	17%
Aide Médico-psychologique	386	9%	9%
Auxiliaire de vie sociale	477	33%	8%
<b>Ensemble</b>	<b>2258</b>	<b>16%</b>	<b>14%</b>

\*Allègement : permet à un étudiant de bénéficier d'une réduction du nombre d'heures de cours dans un domaine de formation

Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

Depuis 2002, le nombre de centres de formations a lui aussi progressé passant de trente-six à quarante-six.

### Répartition des centres de formations en Bretagne en 2011

Département	Nombre de centres*	Nombre de formations		
		AS	AMP	AVS
Côtes-d'Armor	11	10	1	1
Finistère	12	8	1	5
Ille-et-Vilaine	13	7	3	6
Morbihan	10	6	2	3
<b>Ensemble</b>	<b>46</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>15</b>

\*un centre peut proposer plusieurs formations

Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

### Les métiers d'aide aux personnes en perte d'autonomie

**Aide-soignant** : il contribue à une prise en charge globale des personnes en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra hospitalier, dans le secteur médical, social ou médico-social. Il veille, en cas de besoin, à leur éducation et à celle de leur entourage. Au sein de cette équipe, il dispense, en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier, les soins visant à répondre aux besoins d'entretien et de continuité de la vie de l'être humain et à compenser partiellement un manque ou une diminution d'autonomie de la personne.

**Aide médico-psychologique** : il participe à l'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées plus ou moins dépendantes au sein d'équipes pluri-professionnelles et sous la responsabilité d'un travailleur social ou para médical, afin de leur apporter notamment l'assistance individualisée que nécessite leur état psychique ou physique, au travers les actes de la vie quotidienne.

**Auxiliaire de vie sociale** : il intervient auprès des familles, des enfants, des personnes âgées, des personnes malades et des personnes handicapées, pour une aide dans la vie quotidienne, le maintien à domicile, la préservation, la restauration et la stimulation de l'autonomie des personnes, leur insertion sociale et la lutte contre l'exclusion. Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale succède au certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile depuis 2002.

Une grande majorité des étudiants bénéficie d'une prise en charge financière (94% pour les AS et les AMP, 91% pour les AVS).

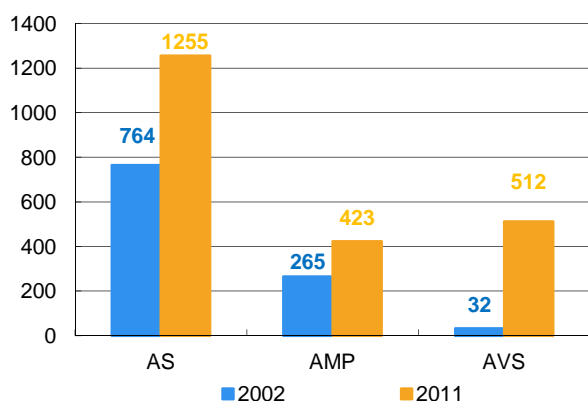
La plupart des aides concernent les demandeurs d'emploi (51% sur l'ensemble des formations, 63% pour les AS, 43% pour les AMP et 17% pour les AVS). L'aide pour la formation continue arrive en deuxième position avec 15% sur l'ensemble des trois formations et 22% pour les AVS.

Concernant les AMP, 29% des étudiants ont bénéficié d'un financement lié au contrat de professionnalisation (seulement 1% pour les AS et 3% pour les AVS). Le congé individuel de formation permet de financer la formation d'un étudiant sur dix, deux sur dix pour les seuls AMP.

### Deux fois plus de diplômés qu'il y a dix ans

En 2011 la Bretagne compte plus de 2.100 nouveaux diplômés sur ces trois formations soit le double comparé à 2002. La hausse du nombre d'étudiants inscrits en formation initiale associée à la mise en place de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) à compter de 2006 explique cette progression.

### Evolution du nombre de diplômés entre 2002 et 2011 en Bretagne



Source : DRJSC Bretagne / Pôle Formations / Enquêtes Ecoles

### Des formations très féminisées avec un âge moyen de 32 ans

Ces trois formations sont largement féminisées, elles comptent 90% de femmes, ce qui est constant depuis dix ans puisqu'en 2002, les trois formations comptaient 92% de femmes (99% pour les seules AVS).

Sur la France entière la part des femmes est légèrement inférieure avec de 89% pour les AS, 88% pour les AMP, 95% pour les AVS et 89% pour l'ensemble des trois formations.

### Répartition des étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année selon le mode de prise en charge financière en Bretagne en 2011

Prise en charge financière	Bretagne	France
Demandeurs d'emploi	51%	38%
Formation continue	15%	10%
Congé individuel de formation	11%	9%
Contrat de professionnalisation	6%	9%
Bourse / aide du Conseil Régional	5%	16%
Autre contrats aidés	1%	2%
Contrat d'apprentissage	1%	1%
Allocation d'étude	0%	0%
Autre prise en charge	3%	6%
Aucune aide financière	7%	10%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

Le taux de réussite pour ces trois formations est de 89%. Ce taux est particulièrement élevé pour les formations d'AS et d'AMP avec respectivement 96% et 90% de réussite. En revanche, le taux de réussite de la formation AVS est plus bas avec seulement 70%, ce qui peut s'expliquer par un niveau d'études moins élevé à l'entrée de la formation d'AVS. Concernant le taux de réussite selon le sexe des candidats, il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Le taux de réussite des étudiants en parcours formation, c'est-à-dire hors VAE partielle et totale, est supérieur en Bretagne par rapport à celui de la France entière pour chacune des trois formations. Sur l'ensemble des trois formations le taux de réussite breton est de 90% alors que la moyenne nationale est de 86%. La différence la plus marquante se fait sur la formation d'AMP puisque la moyenne régionale est supérieure de 10 points à la moyenne nationale (90% de réussite contre 80%).

L'âge moyen des étudiants pour les trois formations est de 32 ans. La formation d'AS est la plus jeune des trois formations avec une moyenne d'âge de 30 ans alors que la formation d'AVS est la plus âgée avec une moyenne de 36 ans.

### Répartition des étudiants inscrits en première année selon le sexe en Bretagne en 2011

Discipline	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>AS</b>	10%	90%	<b>100%</b>
<b>AMP</b>	12%	88%	<b>100%</b>
<b>AVS</b>	4%	96%	<b>100%</b>
<b>Ensemble</b>	10%	90%	<b>100%</b>

Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

### Un niveau d'étude plus élevé en Bretagne

Le niveau d'études des étudiants inscrits en première année est légèrement plus élevé en Bretagne que pour la France entière sur chacune des trois formations. En effet le taux d'étudiant ayant comme niveau le baccalauréat, un bac+2 ou un bac+3 et plus est supérieur à la moyenne nationale (respectivement 37%, 8% et 4% contre 33%, 6% et 3% pour la France entière). A l'inverse le taux d'étudiants ayant comme niveau le cycle d'études primaires ou un BEP sanitaire et social est inférieur à la moyenne nationale (respectivement 2% et 11% sur l'ensemble de la Bretagne contre 5% et 14% pour la France entière).

Sur l'ensemble des étudiants des trois formations, près de la moitié a obtenu au minimum le baccalauréat, 42% des étudiants ont un BEP, 12% ont au minimum un bac +2 et seulement 2% ont arrêté leurs études au cycle primaire.

### Comparaison de la répartition des étudiants de 1<sup>ère</sup> année selon le niveau d'étude en Bretagne et en France en 2011

Niveau d'étude	Bretagne	France
Inférieur au bac	50%	59%
Baccalauréat	37%	33%
Supérieur au bac	12%	9%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

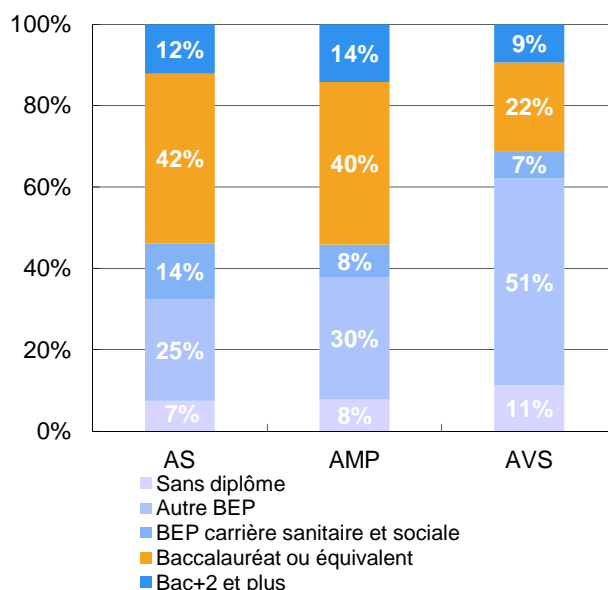
Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

### Les étudiants sont principalement titulaires d'un baccalauréat technologique

Parmi les baccalauréats technologiques, les séries les plus représentées sont STG (sciences et technologies de la gestion) et ST2S (sciences et techniques de la santé et du social) avec respectivement 18% et 15%. Sur l'ensemble des trois formations, les séries technologiques représentent 38% des baccalauréats. Parmi les bacs généraux, la série L est la plus représentée avec 12% des inscrits.

Les principales différences de série de baccalauréat entre les hommes et les femmes sont sur les séries STI et ST2S. Chez les hommes, 7% étaient en série

### Répartition des inscrits en 1<sup>ère</sup> année selon le niveau d'études en Bretagne en 2011



Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

### Répartition des étudiants selon le diplôme professionnel déjà obtenu en Bretagne en 2011

Diplôme professionnel	AS	AMP	AVS	Ensemble
Aucun diplôme	66%	74%	81%	71%
Diplôme social ou médico-social	23%	22%	17%	21%
Diplôme Sanitaire	11%	4%	2%	8%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

STI contre seulement 1% des femmes ; à l'inverse 5% des hommes étaient en série ST2S contre 16% des femmes.

Il n'y a pas de différence notable entre les répartitions des étudiants selon leur série de baccalauréat entre la Bretagne et la France entière, excepté pour la série ST2S qui est peu présente en Bretagne par rapport à la moyenne nationale (15% contre 21% en France) et à l'inverse pour le baccalauréat professionnel qui est plus représenté en Bretagne que pour la France entière (avec respectivement 36% contre 32% de bacheliers en filières professionnelles).

### Répartition des étudiants de 1<sup>ère</sup> année selon la série de baccalauréat en Bretagne en 2011

Série de baccalauréat	AS	AMP	AVS	Ensemble	
				Hommes	Femmes
Bac général	22%	36%	26%	28%	25%
Bac technologique	40%	33%	38%	42%	38%
Bac professionnel	38%	31%	36%	31%	37%
<b>Ensemble</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

### Une majorité des étudiants étaient en emploi avant d'entrer dans la formation

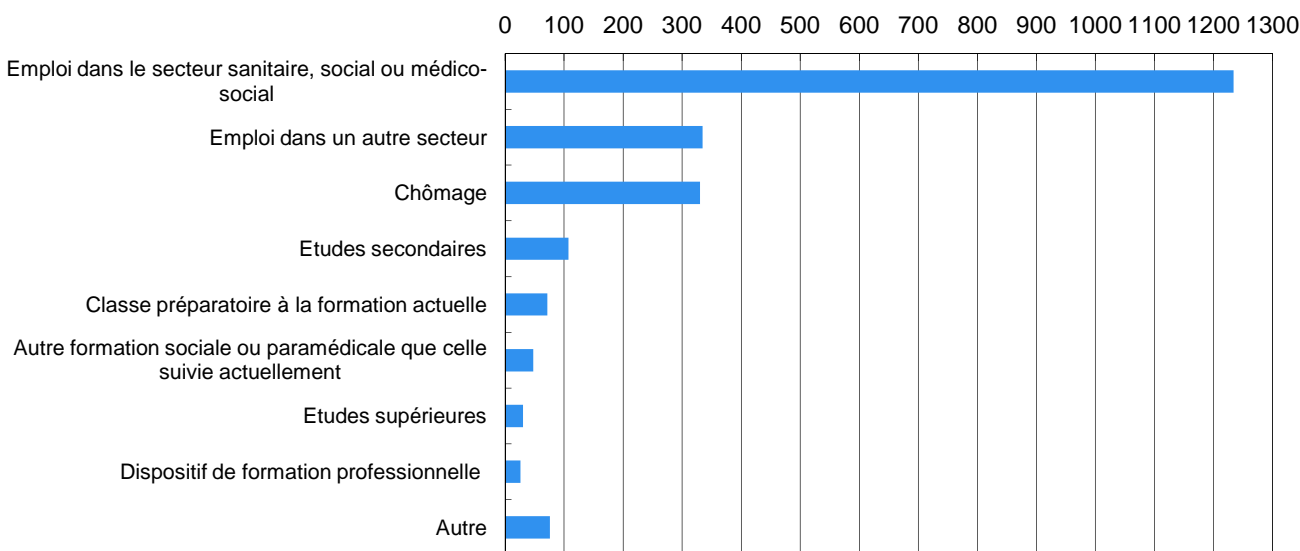
En Bretagne, sept étudiants sur dix étaient en situation d'emploi avant leur entrée en formation contre la moitié pour la France entière. Cette différence est visible dans les trois formations et plus particulièrement pour les AVS où 55% des étudiants avaient un emploi contre 32% au niveau national.

Chez les AMP, 80% des étudiants exerçaient une activité ; ils étaient 71% parmi les AS.

A l'inverse, seuls 15% des étudiants bretons étaient au chômage avant de débiter leur formation contre 26% sur l'ensemble de la France. Là aussi, l'écart le plus important avec les résultats nationaux concerne les AVS où 28% des étudiants de Bretagne étaient demandeurs d'emploi contre 51% au niveau national.

Cette situation s'explique notamment par le bon classement de la région Bretagne qui, avec 8% de demandeurs d'emploi parmi la population active, est la région la moins touchée par le chômage à la fin de l'année 2011.

### Répartition des étudiants de 1<sup>ère</sup> année selon leur situation avant l'entrée en formation en Bretagne en 2011



Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011

### Une formation de proximité

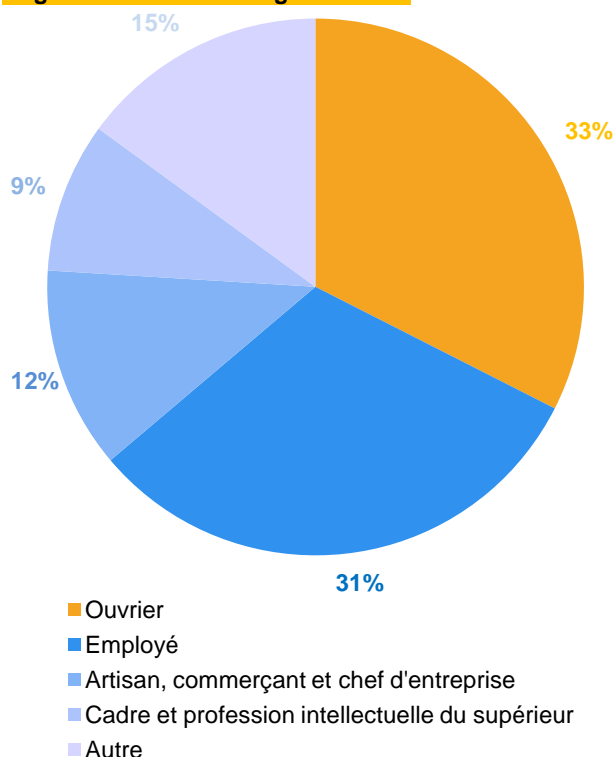
En 2011, moins de 300 étudiants originaires de Bretagne sont allés étudier dans une autre région. A l'inverse, près de 500 étudiants qui n'habitaient pas en Bretagne à la fin de leurs études secondaires se sont inscrits dans l'une des trois formations en Bretagne. On compte ainsi sept arrivées pour quatre départs.

Chez les AS et les AMP, 85% des étudiants originaires de Bretagne sont restés dans la région pour leurs études. En revanche chez les AVS plus de 96% des étudiants sont restés dans la région. Ceci est probablement dû au fait que la population des AVS est plus âgée et principalement faite de personnes déjà en emploi qui cherchaient une qualification, cette population est donc moins mobile que les autres.

Parmi les trois formations, celle qui accueille le plus d'étudiants non bretons est la formation AMP avec 30%, les deux autres en accueillent 19% chacune.

Le fait que plus de huit étudiants originaires de Bretagne sur dix restent se former dans la région peut s'expliquer par la diversité et la bonne répartition des centres de formation impliquant peu de mobilité contrainte.

### Répartition des étudiants de 1<sup>ère</sup> année selon leur origine sociale en Bretagne en 2011



Source : DRJSC Bretagne / Enquêtes Ecoles 2011



### **Les enquêtes annuelles auprès des centres de formation aux professions sociales et de santé**

L'enquête menée auprès des centres de formation aux professions sociales couvre quatorze formations préparant aux diplômes du travail social visé au titre V du Code de l'action sociale et des familles (article D451-11 à D451-104) :

- cinq formations de niveau IV ou V accessibles sans conditions de niveau d'étude : auxiliaire de vie sociale, aide médico-psychologique, assistant familial, technicien de l'intervention sociale et familiale, moniteur-éducateur ;
- quatre formations de niveau III accessibles après le baccalauréat : éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé, assistant de service social ;
- cinq formations de niveau I ou II accessibles après un diplôme de niveau III au moins : conseiller en économie sociale et familiale, médiateur familial, ingénieur social, certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social (CAFDES).

Pour l'enquête auprès des centres de formation aux professions de santé, dix-sept formations sont concernées :

- trois formations accessibles sans condition de niveau d'étude : aide-soignant, auxiliaire de puériculture et ambulancier ;
- neuf formations accessibles après le baccalauréat : technicien en analyses biomédicales\*, manipulateur d'électroradiologie médicale, pédicure-podologue, ergothérapeute, infirmier, masseur-kinésithérapeute, psychomotricien\*, préparateur en pharmacie hospitalière\* et sage-femme ;
- cinq formations de spécialisation : puéricultrice, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, cadre sage-femme et cadre de santé.

\* ces formations ne sont pas dispensées en Bretagne

Ces enquêtes sont réalisées tous les ans par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des affaires sociales et de la santé. Elles sont gérées au niveau local par les services statistiques des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

Elles permettent de dénombrer et d'identifier les établissements de formation, de recenser les étudiants par année d'étude ainsi que les diplômés. Depuis 2005, des informations individuelles sont également recueillies auprès des étudiants : leur âge, sexe, mode de prise en charge financière, niveau d'étude et situation avant l'entrée en formation, profession des parents ainsi que leur département de résidence.

### **En savoir plus**

« Personnes âgées dépendantes en Bretagne à l'horizon 2020 : des incidences potentielles sur les emplois et les besoins de prise en charge financière » - Octant Analyse n°36, novembre 2012, INSEE Bretagne

« Les étudiants en formation sociale ou de santé pour l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie » - Etudes et Résultats n°781, novembre 2011, DREES

« La formation aux professions sociales en 2011 » - Document de travail, Série statistiques n°175, janvier 2013, DREES

« La formation aux professions de santé en 2011 » - Document de travail, Série statistiques n°178, avril 2013, DREES

« Enquête Ecoles 2011 : les formations aux professions de santé en Bretagne » - L'Info Statistique Dossier n°19, septembre 2012, DRJSCS Bretagne

« Enquête Ecoles 2011 : les formations aux professions sociales en Bretagne » - L'Info Statistique Dossier n°20, septembre 2012, DRJSCS Bretagne

« La VAE en Bretagne en 2011 » - News Data n°2, novembre 2012, DRJSCS Bretagne

STAT INFOS N° ISSN : 1778-0349

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne  
Mission Observation, Appui et expertise | Jonas Poucineau / Stefan MUNIER 02 23 48 24 33  
www.bretagne.drjscs.gouv.fr Tél : 02 23 48 24 00 Mèl : drjscs35@drjscs.gouv.fr